

est couverte de tables où les Viennois se désaltèrent à la belle étoile. C'est à la vérité un peu loin de nos séances, mais dans les grandes villes il ne faut pas se plaindre des distances ».

Elu en 1854 conseiller communal de la ville de Luxembourg, il en sera échevin l'année suivante ainsi qu'en 1858.

En octobre 1854 les électeurs du canton de Wiltz l'ont envoyé siéger à la Chambre des députés où il donnera sa démission le 17 juin 1856. Par conséquent il ne prendra pas part aux luttes parlementaires qui vont s'engager.

En effet en octobre 1856, le prince Henri dans son discours du trône, insiste à ce que la Constitution de 1848, « oeuvre de temps agités et d'appréhensions sinistres » soit révisée et mise en concordance avec le droit fédéral allemand selon le voeu déjà exprimé le 23. 8. 1851 par la diète à Francfort qui invita tous les gouvernements fédéraux « à soumettre à un examen attentif les institutions et les lois créées dans leurs états, notamment depuis 1848, et au cas où ces lois et institutions ne seraient pas conformes aux lois fondamentales de la Confédération, à rétablir sans délai cette conformité ».

Indignée, la Chambre déclare qu'il était inadmissible que le Luxembourg se laissât enlever ses anciennes libertés « pour faire place à un régime étranger à nos moeurs et contraire à notre degré de civilisation ».

Le 28 octobre, une motion de méfiance envers le gouvernement fut votée. La majorité de la Chambre n'assiste plus aux séances, la mettant dans l'impossibilité de délibérer.

Le 27 novembre 1856, la Chambre est dissoute par ordonnance royale grand-ducale.

C'était le coup d'Etat ! La nouvelle constitution fut imposée au pays.

« Fort de Nos droits de Souverain, pénétré de Nos Devoirs envers nos alliés et envers Nos sujets, Nous reprenons dès lors l'autorité inséparable de Notre Couronne ».

Suivant arrêté royal grand-ducal du 28 novembre 1857 Jean Ulveling est nommé membre du « Premier Conseil d'Etat » ; en octobre 1858 il fera partie du Contentieux de cette assemblée, un mois après, en novembre 1858, il donnera sa démission à la suite de sa rentrée au gouvernement.

En effet, peu à peu les esprits, si agités après le coup d'état de 56, se calment ; on fait des concessions de part et d'autres. La réconciliation s'esquisse. A mainte reprise, SIMONS se voit obligé de remanier son cabinet, ce qui n'est pas très flatteur pour un gouvernement qui avait tant reproché aux membres du ministère WILLMAR, leur divergence d'idées.